

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 21 octobre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 15 octobre 2024 s'est réuni le Lundi 21 octobre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoint. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, PERALI Valérie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : ROQUES Loréline ne prend pas part au vote

FIGUES Fatima, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, FRANCIS Stéphane.

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie.

H.16

Contrat emploi sport à l'ASPTT Marmande – Participation communale

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Lot et Garonne a mis en place un dispositif intitulé « Emploi Sportif ». C'est une convention entre les collectivités, l'Etat et l'Association sportive désireuse de créer un emploi sportif.

Dans le cadre de ce partenariat, le club dispose d'un encadrement qualifié et compétent qui effectue des interventions pédagogiques et animations sportives auprès de tous les publics.

Pour le financement de cet emploi, la collectivité prendra en charge 20 % du coût du poste de l'éducateur (SMIC – charges comprises, en vigueur) ainsi que le Conseil Départemental. Les 60 % restant sont à la charge du club.

Aussi, l'Association « ASPTT Marmande » demande la mise en place de cette convention du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « ASPTT Marmande ».

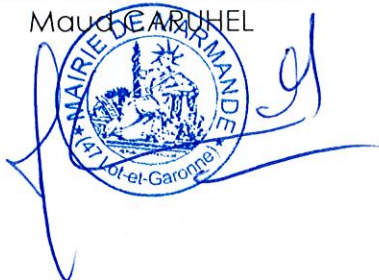
**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Accepte** de participer à hauteur de 20 % du coût du poste de l'éducateur (SMIC et charges comprises) pour l'emploi à l'association « ASPTT Marmande »
- Précise** que cette dépense sera prélevée au chapitre et article prévu au budget - 65748
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30
Contre : 00 Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 21 octobre 2024

La secrétaire de séance
Maud CARUHEL



Signature of Maud Caruhel, accompanied by the official seal of the Municipality of Marmande (Lot-et-Garonne).

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Signature of Joël Hocquelet, accompanied by the official seal of the Municipality of Marmande (Lot-et-Garonne).

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24.10.2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24.10.2024

La Secrétaire de séance
Maud CARUHEL



Signature of Maud Caruhel, accompanied by the official seal of the Municipality of Marmande (Lot-et-Garonne).

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Signature of Joël Hocquelet, accompanied by the official seal of the Municipality of Marmande (Lot-et-Garonne).